

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29267**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ministère chargé de l'agriculture | Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale |

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

21054 agriculture production végétale, 21056 élevage

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les emplois-type ciblés par le baccalauréat professionnel agricole "Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole" sont ceux d'agriculteur-ices et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es dont le niveau d'emploi est le niveau IV. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer *avec ou sans* les aides (DJA).

Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.

Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleures pratiques et techniques disponibles pour progresser.

Capacités générales

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

Capacités professionnelles

- C5- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production
- C6- Piloter une entreprise agricole
- C7- Assurer la conduite technique des productions
- C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole
- C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte
- C10. Mettre en oeuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services
- C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans des types d'exploitations (culture et/ou élevage) d'une extrême diversité présentant des différences de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique et financière ou encore d'environnement.

Agriculteur / Agricultrice ; Eleveur / Eleveuse ; Gérant / Gérante d'exploitation agricole ; Producteur / Productrice ; Responsable d'élevage ; Chef de culture ; Chef de production agricole ; Cultivateur / Cultivatrice ; Régisseur / Régisseuse d'exploitation agricole

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1409 : Élevage de lapins et volailles

A1410 : Élevage ovin ou caprin

A1411 : Élevage porcin

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3

épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4

épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5

épreuve E6, qui permet de valider la capacité C6

épreuve E7, qui permet de valider les capacités C7, C8, C9, C10, C11

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "Travaux en exploitation de polyculture-élevage".

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29267 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29267 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comprendre la langue orale,- S'exprimer à l'oral en interaction,- S'exprimer à l'oral en continu,- Comprendre la langue écrite,- S'exprimer par écrit, <p>dans des situations sociales et professionnelles</p> |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29267 - Développer sa motricité | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29267 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers - Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé - Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies - Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) |
| <p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29267 - Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes - Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales - Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions animales - Mobiliser des ressources en lien avec les productions animales - Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes |
| <p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29267 - Piloter une entreprise agricole</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire - Identifier des relations entre les productions - Détecter des points forts et des points faibles du fonctionnement de l'entreprise - Proposer des pistes d'évolution de l'entreprise |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| <p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29267 - Assurer la conduite technique des productions</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Ce bloc de compétences diffère suivant le secteur de production considéré.</p> <p>Pour le secteur "polyculture-élevage", il se décline en</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire un processus de production végétale dans le cadre d'un système de culture - Gérer un processus de production animale dans le cadre d'un système d'élevage - Gérer les relations entre un processus de production végétale et processus de production animale <p>Pour le secteur "grandes cultures", il se décline en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les principales caractéristiques d'un système de culture <p>Agronomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des êtres vivants au sein d'un agroécosystème - Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un itinéraire technique - Mettre en œuvre des opérations techniques - Évaluer les performances d'un ITK en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité <p>Pour les 2 secteurs, il se décline en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir les équipements à mettre en œuvre dans une chaîne de mécanisation sur des critères de fonctionnalité et de performances - Mettre en œuvre les équipements dans une perspective d'optimisation de leur performances techniques, économiques, sécuritaires et de leur impact environnemental - Réaliser des travaux de maintenance préventive et corrective de niveau 1 et 2 des équipements |
| <p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29267 - Gérer le travail dans l'entreprise agricole et réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte</p> | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interpréter les documents comptables - Réaliser les diagnostics économique et financier - Raisonner une décision et un projet - Appréhender les modalités de la gestion du travail et des ressources humaines - Repérer les dimensions fiscale et juridique de l'entreprise - Prendre en compte l'organisation administrative de l'entreprise |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 29267 - Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise et de ses produits et services | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social - Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives - Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole |
| Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 29267 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers | <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement - Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation de production des exploitations agricoles. |

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUIJON | COMPOSITION DES JURYS | |
|--|-----------------------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées. |
| En contrat d'apprentissage | X | Idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | X | Idem |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2017 | X | Idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | X | |
| Accessible en Polynésie Française | X | |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D 811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité "conduite et gestion de l'entreprise agricole" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 7 mars 2017)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : Conduite et gestion de l'exploitation agricole